



**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 11 FÉVRIER 2026**



Conseil Municipal du 11 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sophie BEGOT, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28

→ Délibération n°2026-CM11FEV-01

Présents : 19 – Pouvoirs : 6 – Votants : 25

→ Délibérations n°2026-CM11FEV-02 à n°2026- CM11FEV-10

Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Madame le Maire propose la candidature de Mme Anne Laure PRONO en qualité de secrétaire de séance.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette désignation.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame le Maire rappelle que, si des élus sont intéressés aux différentes affaires inscrites à l'ordre du jour et, ceci afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, les concernés devront se déplacer en quittant la salle dès la présentation du bordereau, ne participant ni au débat ni au vote.

Comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil Municipal, Madame le Maire informe l'assemblée de questions reçues par voie de mail :

→ Le mercredi 11 février 2026 à 15h38 de la part de Mme Sophie BÉGOT

Madame le Maire précise que cette question a été adressée en Mairie au-delà du délai prévu par l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal. Elle rapporte néanmoins, ces questions portant sur le budget, qu'elle donnera la parole à Mme Sophie BÉGOT pour le bordereau n°2 en lien avec la présentation et le vote des budgets communaux.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

N° de Délibération	Objet de la Délibération	
2026-CM11FEV-01	CONSEIL MUNICIPAL	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026
2026-CM11FEV-02	FINANCES – MARCHÉS PUBLICS	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal
2026-CM11FEV-03	FINANCES – MARCHÉS PUBLICS	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « ZAC Perrine Samson »
2026-CM11FEV-04	FINANCES – MARCHÉS PUBLICS	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « Rue des FFI »
2026-CM11FEV-05	FINANCES – MARCHÉS PUBLICS	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « AFUL Lann Guinet »
2026-CM11FEV-06	FINANCES – MARCHÉS PUBLICS	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « Les Balcons de Guenfroust »
2026-CM11FEV-07	FINANCES – MARCHÉS PUBLICS	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « ZA de Lann Guinet »
2026-CM11FEV-08	FINANCES – MARCHÉS PUBLICS	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « Chemin de Coulac »
2026-CM11FEV-09	AMÉNAGEMENT – URBANISME – FONCIER	Villa Gregam - Nouvelle promesse de cession du foncier à Aiguillon Construction – <i>Abrogation de la délibération n°2024CM25AVR19</i>
2026-CM11FEV-10	ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE	Tarifs municipaux 2026 – Séjours ALSH

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-CM11FEV-01

CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le procès-verbal, de la séance du 22 janvier 2026, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance.

Elle invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges, Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Madame le Maire propose à Mme Sophie BÉGOT d'évoquer la question transmise par mail dans l'après-midi.

Mme Sophie BÉGOT évoque le fait que la maquette M57 n'ait pas été transmise aux conseillers municipaux dans les délais légaux. Elle reconnaît qu'elle a été produite à la suite de son mail ce qui lui a permis d'en prendre rapidement connaissance. Elle confirme que, dès la page 4, il manque des éléments. Mme Sophie BÉGOT propose à Madame le Maire et à l'ensemble du Conseil Municipal de reporter le vote du budget au conseil municipal suivant qui aura lieu la semaine prochaine pour laisser aux services le temps de compléter la maquette M57 et surtout de laisser du temps aux élus d'en prendre connaissance.

Madame le Maire rappelle le contexte spécifique lié au vote des budgets : le conseil municipal a été convoqué il y a 12 jours, et non 5 jours comme pour les conseils municipaux classiques. La convocation a donc été envoyée le 29 janvier dernier, dans le respect du délai légal, accompagnée des documents requis. Les pièces transmises sont conformes à la réglementation. Après vérification auprès des services compétents, il apparaît que la transmission de la maquette comptable M57 n'est pas requise.

Mme Sophie BÉGOT réaffirme que les éléments ont changé depuis le 1^{er} janvier et certifie que la maquette M57 doit être fournie au contrôle de la légalité. Elle indique quitter la séance si la décision de poursuivre l'étude des budgets est maintenue. Elle insiste sur le fait qu'il manque des éléments, notamment sur l'état de l'endettement de la commune. Les délais d'adoption des budgets étant repoussés en année électorale, leur vote aurait pu intervenir après les élections municipales et qu'il n'y a donc aucune d'urgence.

Madame le Maire défend la procédure suivie. Madame le Maire interprète cette démarche comme une « logique de défiance plutôt que de coopération », et rappelle que les documents transmis il y a 12 jours ne s'ouvrent pas le jour même de la séance du conseil.

Mme Sophie BÉGOT précise qu'elle a téléchargé l'ensemble des éléments transmis par mail le week-end précédent le conseil municipal contrairement aux dires de Madame le maire.

Mme Sophie BÉGOT exprime le fait que sa démarche se veut être dans l'orthodoxie du fonctionnement d'un conseil municipal. Elle reproche le fait de considérer ses demandes comme du harcèlement des services. Elle exprime ses difficultés à comprendre tous les aspects budgétaires malgré des formations suivies et du fait de l'absence de la M57.

En conclusion, Madame le Maire décide de maintenir l'ordre du jour et de procéder à l'examen du budget. Mme Sophie BÉGOT quitte la séance à 18h45. Le quorum étant atteint, la séance se poursuit.

Madame le Maire explique au préalable que le vote des budgets primitifs 2026, 1 mois avant les élections permet de ne pas bloquer le fonctionnement des services et autorise la poursuite des investissements engagés. Cela permet également de laisser du temps aux nouveaux élus de s'installer.

Le budget adopté pourra être réajusté avant l'été afin d'être en adéquation au programme municipal de la majorité en place à l'issue des élections.

Elle rappelle que le contexte national et économique reste incertain — hausse des coûts, contraintes énergétiques, pression sur les collectivités — aussi le budget présenté pour adopter se veut sérieux, équilibré, et tourné vers l'essentiel : le quotidien des habitants.

En conclusion, elle réaffirme que ce budget 2026 est un budget :

- **De transition, en attendant le résultat des élections municipales,**
- **Prudent, parce qu'il respecte nos équilibres,**
- **Ambitieux, parce qu'il prépare l'avenir, (rénovation lourde du restaurant scolaire)**
- **Et surtout utile, parce qu'il répond à des besoins réels.**

Madame le Maire remercie « l'ensemble des élus pour leur travail, leurs échanges, et leur engagement ainsi que les services municipaux qui contribuent chaque jour à faire vivre ce budget et à concrétiser nos décisions ».

PRÉAMBULE

En application des dispositions des articles L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal prévu en 2026, il est proposé d'adopter un budget primitif limité aux nécessités de la gestion courante.

Dans l'attente de l'installation de la nouvelle assemblée délibérante et de la définition des orientations stratégiques du mandat à venir, le budget primitif 2026 a pour objet d'assurer la continuité du service public communal. Il prévoit le financement des dépenses obligatoires et récurrentes de fonctionnement, ainsi que la couverture des dépenses d'investissement courantes et la poursuite des opérations d'investissement déjà engagées antérieurement.

Conformément aux principes de sincérité budgétaire et de bonne administration, ce budget n'intègre pas de nouveaux projets d'investissement structurants. L'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera réalisée par l'équipe municipale nouvellement élue, afin de définir les priorités d'investissement de la commune.

À l'issue de ce travail de programmation, et dans le respect des règles budgétaires applicables, un budget supplémentaire pourra être soumis au Conseil Municipal afin, le cas échéant, d'intégrer de nouvelles dépenses d'investissement.

Mme Sophie BÉGOT quitte la séance à 18h44, munie du pouvoir de M. Serge CERVA-PEDRIN.

→ Délibérations n°2026-CM11FEV-02 à n°2026-CM11FEV-10

Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Présentation des Budgets Primitifs 2026 : Budget Principal, Budgets annexes

BUDGET 2026 BUDGET PRINCIPAL

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - SYNTHÈSE

Réal/ Ordre	DEPENSES (k€)				RECETTES (k€)			
	CFU 2025 Prévi.	Budget 2026	Evolution		CFU 2025 Prévi.	Budget 2026	Evolution	
Réal	7 102 k€	7 297 k€	195 k€	2,75%	8 838 k€	8 092 k€	-747 k€	-8,45%
Ordre	1 594 k€	1 131 k€	-463 k€	8,70%	125 k€	213 k€	88 k€	8,70%
TOTAL	8 696 €	8 427 k€			8 963 €	8 305 €		
Report N-1					948 k€	893 k€		
Résultat	1 216 k€	771 k€						
Solde N	9 911 k€	9 198 k€	- €	- €	9 911 k€	9 198 k€	- €	- €

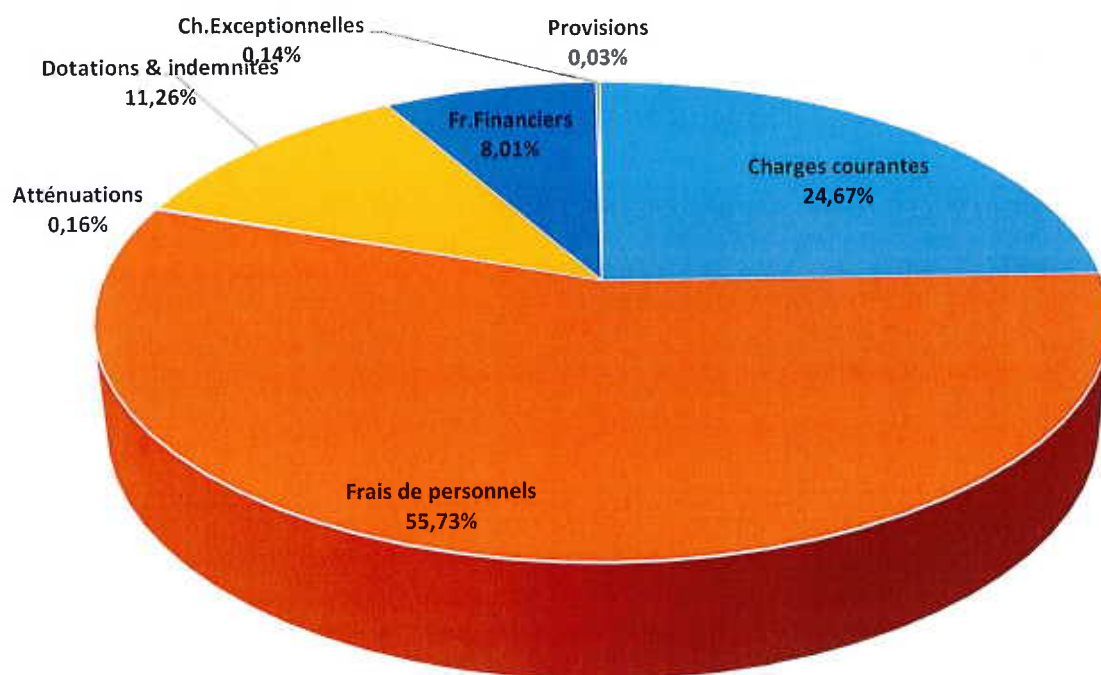
- La section de fonctionnement s'équilibre à 9 911 k€ en 2025, avant validation du SGC ;
- Le résultat réel est de + 1 736 k€ ;
- Le résultat d'ordre est de - 1 470 k€ ;
- Le report de fonctionnement 2024 est de + 948 k€ ;
- Le résultat de fonctionnement cumulé 2025 est de + 1 216 k€.

1-1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement réelles progressent de 2,75%, soit 195 k€.

Dépenses	CFU prév. 2025	Budget 2026	Evolution €	Evolution %
011-Charges courantes	1 875 629 €	1 800 000 €	- 75 629 €	-4,03%
012-Charges de personnels	3 874 175 €	4 066 400 €	192 225 €	4,96%
014-Atténuations de produits	9 609 €	12 000 €	2 391 €	24,88%
65-Autres charges courantes	751 584 €	821 710 €	70 126 €	9,33%
66-Charges financières	582 066 €	584 500 €	2 434 €	0,42%
67-Charges Exceptionnelles	8 553 €	10 000 €	1 447 €	16,91%
68-Provisions	- €	2 000 €	2 000 €	
TOTAL	7 101 616 €	7 296 610 €	194 994 €	2,75%

*CFU 2025 provisoire sous réserve de contre-pointage, avec le SGC, en cours.



a. Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 800 000 € (24.67 % des charges de fonctionnement réelles)

Par rapport au CA 2025, le budget 2026 prévoit une économie de près de 75 k€. Le détail est présenté ci-après.

La commune s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation des dépenses de fonctionnement, combinant la suppression des charges sans utilité avérée ou devenues obsolètes avec la mise en œuvre de travaux permettant une réduction durable des charges de fonctionnement (exemple de l'énergie).

Plusieurs postes augmentent sensiblement en 2026 :

- **6161-6168 - Assurances** : compte tenu du nouveau marché d'assurances (2025-2028), les cotisations ont très fortement progressées en 2025. L'augmentation est encore importante en 2026 car les lots « Responsabilité Civile » et « Multirisques » n'ont été attribués qu'au 1^{er} août 2025. Sur ces lots, la progression a été constatée sur 5 mois en 2025 et donc 12 mois en 2026. L'impact est de plus 36 k€ en 2026.
- **61358 – Autres locations mobilières** : l'Espace 2000 – Célestin BLÉVIN loue à l'année des équipements de qualité en sonorisation et vidéoprotection. Concernant la sonorisation, le nouveau contrat prévoit du matériel plus qualitatif. En contrepartie, un tarif complémentaire a été voté pour les locataires de cet espace.
- **Espace de Vie Sociale (EVS)** sur une année pleine : + 9,8 k€

D'autres postes, eux, diminuent en 2026 :

- **60612 et 60621 – Energies** : les consommations (gaz et électricité) de l'exercice 2025 (novembre 2024 à octobre 2025) ont atteint 362 k€. Compte tenu des travaux déjà réalisés à l'école Yves Coppens élémentaire (rénovation énergétique du bâtiment), à l'Espace 2000 (brasseurs d'air) ainsi qu'à la mairie (isolation par l'extérieur), d'une part, et du nouveau marché, l'économie escomptée est de 40 k€.

b. Chapitre 012 – Frais de personnels : 4 066 400 € (55.73 %)

Le budget du chapitre 012 progresse de près de 5 % en 2026, après une baisse en 2025. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Taux de cotisation retraite CNRACL qui passe de 34.65 à 37.65%, soit un impact de près de 45 k€ (+ 9.47%). Il est à noter que ce taux prendra 3 % par an jusqu'en 2028 pour atteindre 43.65 % ;
- De nombreux agents en arrêt de courtes durées en 2025 non pas été systématiquement remplacés, ce qui explique une partie de la baisse des frais de personnels en 2025.

Les coûts directs par service sont les suivants :

Services	Budget 2026	ETP
Services Techniques (Direction – Voirie – Bâtiments – Espaces verts – Sports – Ménage - Energies)	838 k€	18.54
Administration (Direction – Compta – RH – Communication – Accueil – Etat-civil – Police municipale)	575 k€	12.51
ALSH (y compris Espace de Vie Sociale)	704 k€	17.95
Multi accueil (y compris LAEP et RPE)	641 k€	16.20
Restaurant scolaire	411 k€	12.98
Urbanisme-Aménagement	182 k€	3.33
Ecoles	162 k€	4.52
Autres services (Médiathèque – Conciergerie – Espace 2000)	318 k€	6.5
Maladie – Maternité	84 k€	3
TOTAL	3 915 k€	84.29

Les coûts complémentaires sont :

- Assurance statutaire : 35 k€
- CNAS et actions sociales : 28 k€
- Médecine préventive : 7.5 k€
- Personnels extérieurs (Pédibus Sainte Marie, intérim, ...) : 37 k€
- Autres : 3.9 k€
- Une enveloppe prévisionnelle de 40 k€ pour révision du régime indemnitaire RIFSEEP

c. Chapitre 014 - Atténuations de produit : 12 000 € (0.16 %)

Provision pour dégrèvement de taxes foncières pour les jeunes agriculteurs et taxes d'habitation sur logements vacants.

d. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 821 710 € (11.26%)

Evolutions à prévoir en 2025 : les enveloppes restent sensiblement les mêmes :

- Rémunération des élus : 173.1 k€
- Contribution au Centre de Secours : 120 k€
- Subvention de fonctionnement de 150 k€ au CCAS
- Contribution à l'OGEC École Sainte Marie : 240 k€
- Enveloppe de 116 k€ pour les subventions aux associations

e. Chapitre 66 - Frais Financiers : 584 500 € (8,01 %)

Les intérêts prévisionnels de l'exercice sont les suivants :

Taux	Montant
Fixes	95 000 €
Variables	15 000 €
Court terme (trésorerie)	5 000 €
Intérêts DEXIA	470 000 €

f. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 10 000 €

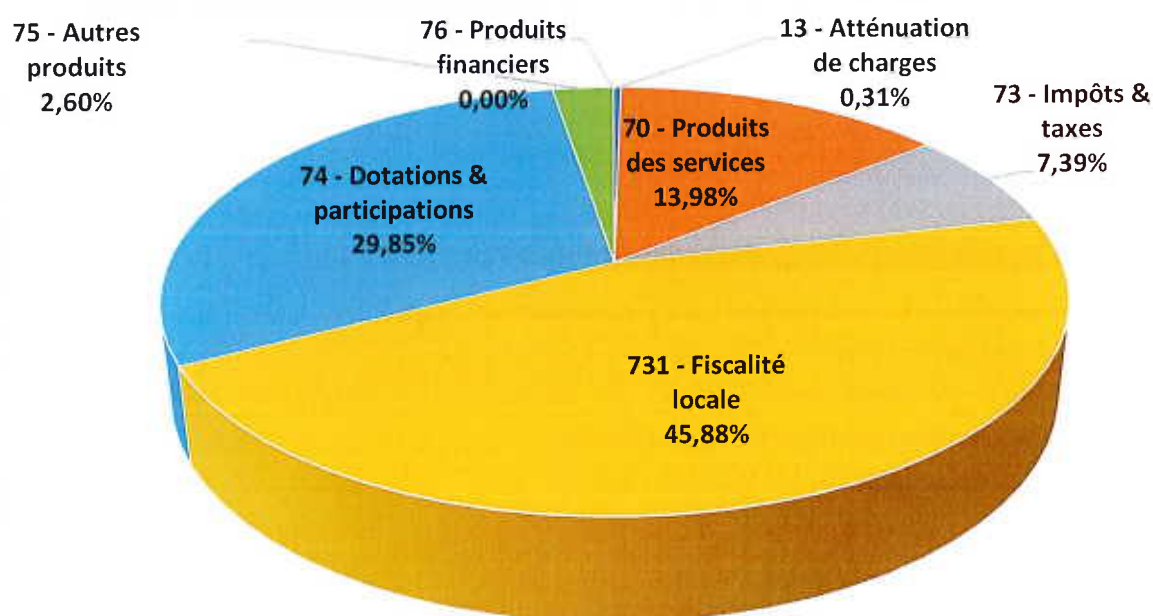
Provision pour annulation éventuelle de titres sur exercices antérieurs.

g. Chapitre 68 - Provision : 2 000 €

Les sommes provisionnées sont inscrites au bilan de la commune et sont débitées sur demande du Trésor Public dès lors que des créances deviennent irrécouvrables.

1-2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes	CFU Prév. 2025	Budget 2026	Evolution €	Evolution %
13 - Atténuation de charges	29 479 €	25 000 €	- 4 479 €	-15%
70 - Produits des services	1 117 853 €	1 131 050 €	13 197 €	1%
73 - Impôts & taxes	620 856 €	598 200 €	- 22 656 €	-4%
731 - Fiscalité locale	3 734 301 €	3 712 000 €	- 22 301 €	-1%
74 - Dotations & participations	2 644 292 €	2 415 100 €	- 229 192 €	-9%
75 - Autres produits	243 803 €	210 000 €	- 33 803 €	-13,9%
76 - Produits financiers	295 €	200 €	- 95 €	-32,3%
77 - Produits exceptionnels	447 365 €	- €	- 447 365 €	-100,0%
TOTAL	8 838 243 €	8 091 550 €	- 746 693 €	-8,45%



▪ **Chapitre 013 - Atténuation de charges : 25 000 € (0.30 % des recettes de fonctionnement réelles)**

Sont soumis à remboursement de l'assurance statutaire : accidents du travail et arrêts maladie longue durée. Les arrêts maladie simples ne sont pas pris en compte.

▪ **Chapitre 70 - Vente de produits des services : 1 131 500 € (13.76 %)**

Légère progression des recettes de facturation du pôle famille du fait du séjour aux sports d'hivers.

Facturations familles prévisionnelles :

Services	CFU prév. 2025	Budget 2026	Evolution €	Evolution %
ALSH	195 834 €	190 000 €	- 5 834 €	-2,98%
Jeunesse	9 981 €	23 500 €	13 519 €	135,44%
Périscolaire	74 232 €	75 000 €	768 €	1,03%
Multiaccueil	136 784 €	140 000 €	3 216 €	2,35%
RPE	26 047 €	25 000 €	- 1 047 €	-4,02%
Restaurant scolaire	535 690 €	540 000 €	4 310 €	0,80%
TOTAL	978 567 €	993 500 €	14 933 €	1,53%

Les autres recettes importantes sont :

- > Les locations de terrains et refacturations du village des tiny-houses : 50 500 €
- > Les redevances de l'aire de camping-car : 21 000 €

▪ **Chapitre 73 - Impôts et taxes : 598 200 € (7,28 %)**

Dans ce chapitre, sont comptabilisées les recettes de fiscalité reversées par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, à savoir l'attribution de compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

- > L'AC consiste en une restitution aux collectivités membres d'une part de l'impôt professionnel prélevé par les EPCI sur les entreprises. Le montant reste stable et est budgété à 428 k€ pour 2026 ;
- > La DSC : nouvelle réduction de l'enveloppe globale de l'agglomération de 500 k€, qui se traduit par une baisse prévue de 22 k€ pour la commune.

▪ **Chapitre 731 – Fiscalité locale : 3 712 000 € (45.40 %)**

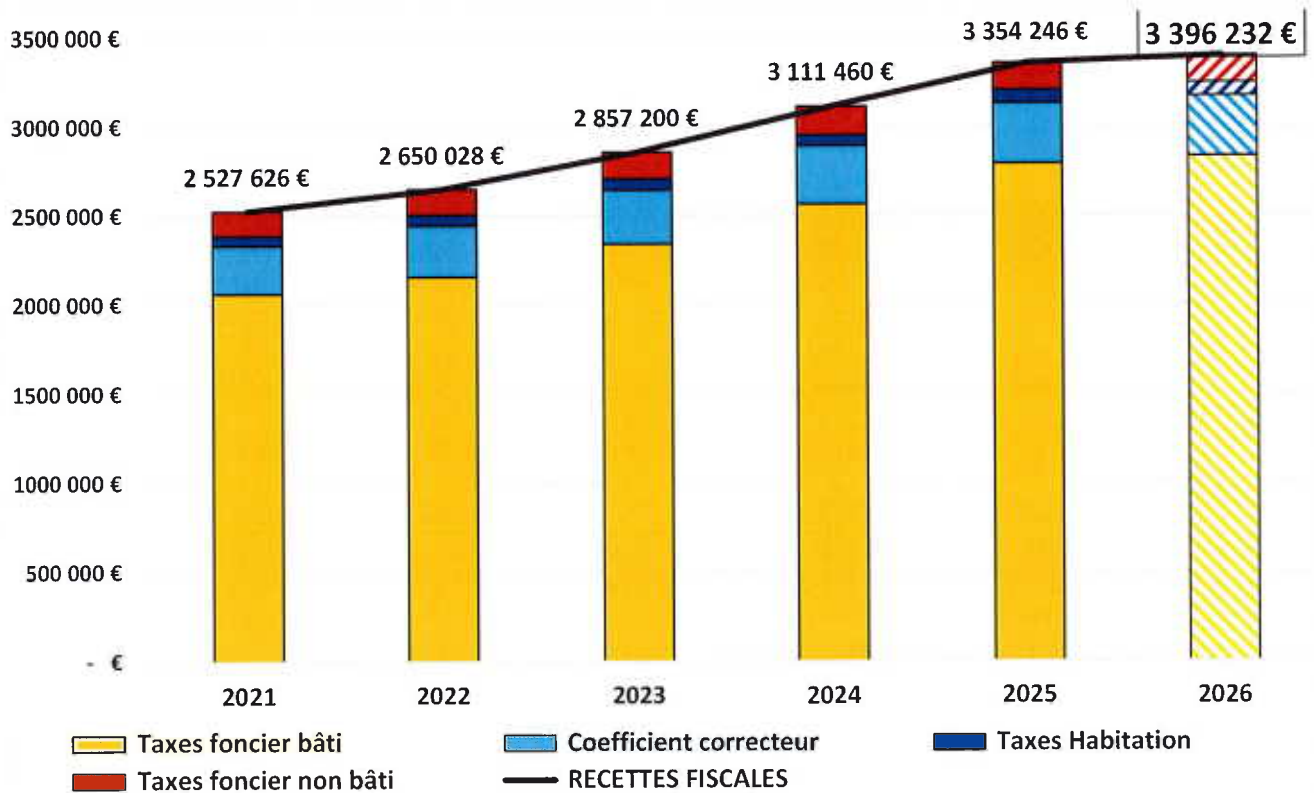
Dans ce chapitre, les ressources de taxes locales (habitation, foncière sur le bâti et sur le non bâti) et des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Ce budget a été élaboré sur la base d'un maintien des taux en vigueur en attendant l'installation de la prochaine équipe municipale.

Les bases sont revalorisées de 0.80% en 2026, sur la base de l'indice IPCH novembre 2024 à novembre 2025.

- > **La taxe d'habitation : depuis 2021, seules les résidences secondaires et les logements vacants** sont soumis à cette taxe. Les résidences principales sont exonérées et, pour combler ce manque à gagner, la commune a récupéré la part départementale de taxe d'habitation. Le taux est de 14.99 % en 2026, comme en 2025 et le produit 2026 est estimé à 76 k€ (+ 1.5 k€).
- > **La taxe foncière sur les propriétés bâties** : L'évolution des bases est estimée à 1.5%, dont 0.70% de dynamique locale. Comme pour la TH, l'évolution totale des bases est estimée à 1.50% et le produit est budgété à 2 831 k€, soit une progression de 42 k€. A ce montant vient s'ajouter un coefficient correcteur. C'est un dispositif mis en place à partir de 2021 et destiné à corriger les effets de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales en compensant la différence entre la TH que percevait la commune et le montant de FB transféré du département. Le montant de l'effet correcteur s'élève à 339 k€ en 2025 et est estimé à 338 k€ pour 2026.

- > **La taxe foncière sur les propriétés non bâties** : Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 55 %. Aucun ajustement des bases n'est prévu, à la différence des autres taxes d'impôts directs. La recette correspondante est estimée à 152 k€ pour 2026.



- > **Les Droits de mutations (DMTO)** sont perçus lors de ventes de biens immobiliers sur la commune. Le montant encaissé par la commune en 2025 est de 240 k€. La provision 2026 est de 200 k€

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DMTO (1,20%) (73123)	231 724 €	394 636 €	295 536 €	211 016 €	232 953 €	240 381 €	200 000 €

▪ **Chapitre 74 - Dotations et participations : 2 415 000 € (29,85 %)**

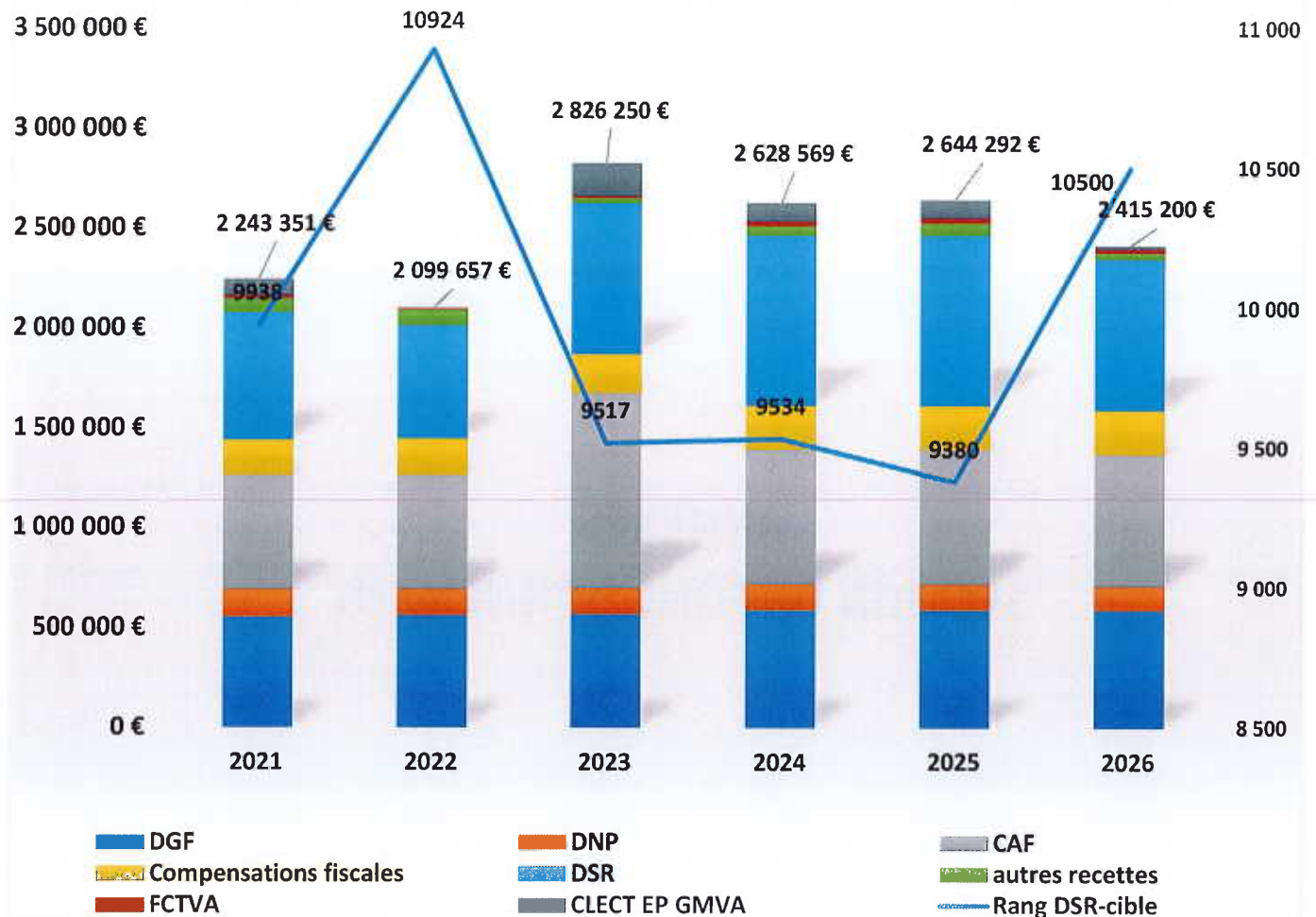
Deux postes principaux constituent ce chapitre :

- > **Les dotations d'état : DGF – DSR et DNP** : la DGF et la DNP sont versées sans condition, contrairement à la DSR. En effet, cette dernière comporte une partie appelée fraction cible, versée sous des conditions de richesse. Pour percevoir cette fraction, il faut que la commune soit située sous la 10 000^{ème} place.

Depuis la fusion intercommunale intervenue en 2017, le rang de la commune frôle la 10 000^{ème} place. En 2022, le fait de figurer à la 10 924^{ème} place a entraîné la diminution de la DSR Cible de 120 k€. Pour les années suivantes, la commune se classait au 9 517^{ème} rang en 2023, au 9 534^{ème} rang en 2024, et au 9 380^{ème} rang en 2025

Pour 2026, l'inscription budgétaire est prudente et intègre l'hypothèse d'une évolution du classement de la commune au-delà une 10 000^{ème} rang ce qui entrainera la perte de 50 % de la DSR cible pour un montant de 130 k€.

- > **Les participations de la Caisse d'Allocations familiales** : liées à l'activité du pôle Famille, elles sont estimées à 660 k€ en 2026. Le montant encaissé est de 673 k€ en 2025.

Synthèse des dotations et participations sur la période 2021 - 2026

▪ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 210 000 € (2,55 %)**

Ce chapitre comptabilise les recettes issues des locations de salles et locaux ainsi que les remontées éventuelles d'excédents de budgets lotissements.

- > **Revenu des immeubles : 205 k€** : stabilité par rapport à 2025. Prévision d'augmentation des recettes de l'Espace 2000 (+15 k€) par l'intégration du nouveau tarif sonorisation haute gamme et réduction autres loyers (Office de tourisme : -9 k€, Station Gregam : -10 k€).
- > **Produits divers de gestion courante : 5,5 k€ (-70%)**
 - Provision de la redevance d'utilisation des équipements sportifs par le collège : 9.3 k€ en 2024 ;
 - Pas de provision pour des remboursements d'assurance éventuels.

▪ **Chapitre 76 - Produits financiers : 200 €** : dans ce chapitre, les intérêts de parts sociales du Crédit Agricole ainsi que le remboursement par GMVA de la quote-part d'intérêts d'un prêt assainissement.

▪ **Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 0 €** : la nomenclature ne permet plus l'inscription de recettes exceptionnelles. Il s'agit essentiellement de cessions d'actifs. Ces cessions sont inscrites budgétairement à l'article 024 de la section d'investissement.

ANNEXES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement 2026 : annexe des dépenses par chapitre et par article

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BP

2026

GRAND CHAMP - 58 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	1 775 700.00	1 800 000.00	
6042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	30 530.00	39 601.00	
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	35 000.00	36 635.00	
60612	Fournitures non stockables - Énergie - Électricité	231 300.00	227 094.00	
60621	Fournitures non stockées - Combustibles	81 000.00	96 190.00	
60622	Fournitures non stockées - Carburants	25 000.00	25 520.00	
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	234 030.00	252 697.00	
60624	Fournitures non stockées - Produits de traitement	5 500.00	0.00	
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	3 700.00	4 090.00	
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	24 000.00	23 402.00	
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	60 930.00	114 241.00	
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	21 000.00	10 600.00	
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	4 000.00	4 354.00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	8 610.00	14 094.00	
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	18 270.00	12 200.00	
60661	Fournitures non stockées - Médicaments	100.00	50.00	
60668	Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques	500.00	1 000.00	
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	21 300.00	25 247.00	
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	12 500.00	3 800.00	
611	Contrats de prestations de services	60 000.00	65 420.00	
61221	Crédit-bail - Matériel roulant	4 380.00	0.00	
6132	Locations immobilières	16 700.00	21 100.00	
61351	Locations matériel roulant	10 400.00	12 144.00	
61358	Autres locations mobilières	71 150.00	95 215.00	
61521	Entretien et réparations sur terrains	22 200.00	22 674.00	
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000.00	25 838.00	
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	12 000.00	10 000.00	
615231	Entretien et réparations sur voiries	116 000.00	100 287.00	
615232	Entretien et réparations sur réseaux	18 000.00	8 244.00	
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	2 000.00	5 200.00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	20 000.00	12 620.00	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	25 400.00	10 350.00	
6156	Maintenance	120 000.00	101 581.00	
6161	Primes d'assurances multirisques	49 000.00	42 000.00	
6168	Autres primes d'assurance	27 000.00	80 990.00	
617	Études et recherches	1 000.00	0.00	
6182	Documentation générale et technique	1 920.00	2 332.00	
6184	Versements à des organismes de formation	8 000.00	16 416.00	
6188	Autres frais divers	4 000.00	1 650.00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000.00	1 000.00	
62268	Autres honoraires, conseils...	13 000.00	26 811.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000.00	10 798.00	
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	20 000.00	600.00	
6231	Annonces et insertions	300.00	2 142.00	
6232	Fêtes et cérémonies	12 600.00	11 140.00	
6234	Réceptions	5 350.00	4 050.00	
6236	Catalogues et imprimés	24 050.00	17 145.00	
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	500.00	1 400.00	
6248	Transports de biens et transports collectifs - Divers	27 000.00	20 350.00	
6251	Voyages, déplacements et missions	7 200.00	3 750.00	
6261	Frais d'affranchissement	5 000.00	4 585.00	
6262	Frais de télécommunications	20 000.00	13 581.00	
627	Services bancaires et assimilés	3 500.00	1 410.00	
6281	Concours divers (cotisations...)	10 430.00	9 510.00	

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BP

2026

GRAND CHAMP - 56 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
6283	Frais de nettoyage des locaux	45 000.00	47 495.00	
62873	Remboursements de frais au CCAS/CIAS	1 000.00	313.00	
6288	Autres services extérieurs	115 300.00	88 809.00	
63512	Taxes foncières	3 200.00	7 745.00	
63513	Autres impôts locaux	3 000.00	0.00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500.00	1 700.00	
6358	Autres droits	1 350.00	600.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 000 000.00	4 066 400.00	
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	10 000.00	0.00	
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement		2 000.00	
6218	Autre personnel extérieur	40 000.00	35 000.00	
6331	Versement mobilité	27 811.00	28 000.00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 438.00	12 000.00	
6333	Particip. des employeurs à la formation professionnelle continue	1 837.00	0.00	
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	55 013.00	56 000.00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 953.00	7 000.00	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 401 659.00	1 459 000.00	
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	14 936.00	16 000.00	
64113	Personnel titulaire - NBI	13 838.00	14 000.00	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	389 655.00	354 000.00	
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	846 610.00	808 000.00	
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence		10 000.00	
64136	Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi		6 000.00	
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	83 732.00	88 000.00	
64168	Autres emplois aidés	3 616.00	0.00	
6417	Rémunérations des apprentis		3 000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	487 326.00	493 000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	467 875.00	540 000.00	
6454	Cotisations à l'assurance chômage	37 699.00	0.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000.00	71 000.00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		7 000.00	
64731	Allocations de chômage versées directement		17 000.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000.00	7 400.00	
6478	Autres charges sociales diverses	28 000.00	28 000.00	
6488	Autres	5 002.00	5 000.00	
014	Atténuations de produits	10 000.00	12 000.00	
7391111	Dégrevement de TFPNB en faveur des Jeunes agriculteurs	5 000.00	7 000.00	
7391112	Dégrevement de taxe d'habitation sur les logements vacants	5 000.00	5 000.00	
65	Autres charges de gestion courante	803 200.00	821 710.00	
65132	Prix	500.00	500.00	
65311	Indemnités de fonction (élus)	132 000.00	143 200.00	
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	3 300.00	3 500.00	
65313	Cotisations de retraite (élus)	8 520.00	17 600.00	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	13 600.00	8 600.00	
65315	Formation (élus)	1 600.00	0.00	
653172	Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	100.00	100.00	
653188	Autres frais divers (élus)	100.00	100.00	
65325	Frais de formation (CESECE-éco, sociale et env.)	3 000.00	0.00	
6541	Créances admises en non-valeur		2 500.00	
6542	Créances étalées	5 000.00	5 000.00	
6553	Service d'incendie	115 000.00	120 000.00	
6558	Autres contributions obligatoires	240 000.00	240 000.00	
657363	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	150 000.00	150 000.00	
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	1 000.00	2 000.00	

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BP

2026

GRAND CHAMP - 58 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
65742	Subventions de fonctionnement aux entreprises		1 650.00	
65746	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	118 800.00	113 000.00	
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	8 380.00	9 150.00	
65816	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	300.00	4 810.00	
6583	Penalités sur marchés	2 000.00	0.00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		6 588 900.00	6 700 110.00	
66	Charges financières (b)	595 000.00	584 500.00	
66111	Intérêts régres à l'échéance	580 000.00	580 000.00	
661121	Montant des ICNE de l'exercice	20 000.00	19 152.03	
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-22 000.00	-19 652.03	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	17 000.00	5 000.00	
67	Charges spécifiques (c)	10 000.00	10 000.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000.00	10 000.00	
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	2 000.00	2 000.00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 000.00	2 000.00	
022	Depenses imprévues (e)		0.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 195 900.00	7 296 610.00	
023	Virement à la secun d'investissement	757 850.15	770 688.37	
042	Opérations d'ordre de transfert entre secun	1 160 750.00	1 130 750.00	
0811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	850 000.00	820 000.00	
0862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	310 750.00	310 750.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 918 600.15	1 901 438.37	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 918 600.15	1 901 438.37	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 114 500.15		

RESTES A REALISER 2025 0.00

0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0.00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 9 198 048.37

Section de fonctionnement 2026 : annexe des recettes par chapitre et par article

Section de fonctionnement - Détail des recettes

BP

2026

GRAND CHAMP - 56 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	25 000.00	25 000.00	
8410	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000.00	25 000.00	
8450	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	5 000.00	0.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 064 500.00	1 131 050.00	
7018	Autres ventes de produits finis	1 000.00	0.00	
7022	Coupes de bois	500.00	0.00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000.00	2 000.00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 000.00	500.00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public	13 500.00	13 000.00	
70328	Autres droits de stationnement et de location	41 000.00	72 000.00	
70355	Autres redevances et recettes diverses	3 000.00	5 000.00	
70611	Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	200.00	0.00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000.00	1 700.00	
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	215 000.00	173 500.00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	120 000.00	140 150.00	
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	610 000.00	615 000.00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000.00	1 700.00	
70841	Mise à dispo personnel facturé à la collectivité de rattach.	18 000.00	20 000.00	
70845	Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	2 200.00	6 500.00	
70873	Remboursement de frais par le CCAS/CIAS	5 400.00	6 500.00	
70875	Remboursement de frais par les communes membres du GFP		25 000.00	
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	500.00	500.00	
70878	Remboursement de frais par des tiers	26 700.00	47 400.00	
7095	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	500.00	300.00	
73	Impôts et taxes	619 000.00	598 200.00	
73211	Attribution de compensation	428 000.00	428 000.00	
73212	Dotation de solidarité communautaire	190 000.00	170 000.00	
738	Autres impôts et taxes	1 000.00	200.00	
731	Fiscalité locale	3 662 500.00	3 712 000.00	
73111	Impôts directs locaux	3 352 500.00	3 396 000.00	
73123	Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	200 000.00	200 000.00	
73132	Taxe sur les pylônes électriques	110 000.00	116 000.00	
74	Dotations et participations	2 389 100.00	2 415 100.00	
74111	Dotation forfaitaire des communes	589 000.00	580 000.00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	748 500.00	760 000.00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	130 000.00	120 000.00	
742	Dotations aux élus locaux	100.00	0.00	
744	FCTVA	12 000.00	20 000.00	
74718	Participations Etat - Autres	20 000.00	0.00	
7472	Participations régions	1 000.00	0.00	
7473	Participations départements	1 000.00	0.00	
74751	Participations GFP de rattachement	82 000.00	16 200.00	
74755	Participations autres groupements		20 000.00	
74775	Participations autres fonds européens	1 000.00	0.00	
74783	Participation fonds mobilisation départemental pour l'insertion	1 000.00	0.00	
74788	Autres	602 000.00	680 200.00	
7482	Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	500.00	0.00	
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	200 000.00	220 000.00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de TH		8 000.00	
74851	Participation des familles / restau et héberg. scolaires	200.00	0.00	
74885	Autres attributions et participations	800.00	0.00	
75	Autres produits de gestion courante	273 000.00	210 000.00	
752	Revenus des immeubles	258 200.00	204 500.00	

Section de fonctionnement - Détail des recettes

BP

2026

GRAND CHAMP - 56 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
756	Libéralités reçues	5 000.00	0.00	
75738	Autres	500.00	0.00	
75888	Autres produits divers de gestion courante	8 300.00	5 500.00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		8 033 100.00	8 091 350.00	
76	Produits financiers (b)	500.00	200.00	
761	Produits de participations		100.00	
76232	Remb. intérêts emprunts transférés par le GFP de rattachement	500.00	100.00	
77	Produits spécifiques		0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 033 600.00	8 091 550.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 000.00	213 000.00	
722	Production immobilisée - Immobilisations corporelles	100 000.00	150 000.00	
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	30 000.00	60 000.00	
7811	Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	3 000.00	3 000.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		133 000.00	213 000.00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 166 600.00	8	
				+
RESTES A REALISER 2025				0.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				893 498.37
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				9 198 048.37

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT - SYNTHÈSE

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Report investissement 2025	258 843 €	Affectation 1068	322 003 €
RAR dépenses	112 750 €	RAR recettes	49 590 €
Sous total	371 593 €	Sous total	371 593 €
Amort. Net de la dette	180 000 €	Subventions (1)	741 000 €
Clect EP GMVA	47 000 €	Taxes aménagement	30 000 €
VSI – subvention CCAS		FCTVA	200 000 €
		Cessions immobilisations	200 000 €
		Rbt prêt GMVA	5 000 €
Opérations tiers	100 000 €	Opérations tiers	100 000 €
Sous total	327 000 €	Sous total	1 276 000 €
		Virement de la section de fonctionnement (solde réel)	794 940 €
		Excédents de fonctionnement capitalisés	893 498 €
Sous total		Sous total	1 688 438 €
Total dépenses	698 593 €	Total recettes	3 336 031 €
Capacité d'investissement	2 637 438 €		

(1) Détail des recettes de subventions budgétées :

- > Rénovation énergétique école Yves-Coppens élémentaire (fonds verts + DETR) : 270 k€
- > Aménagement cœur de bourg (DSIL + Région) : 180 k€
- > Aménagement village tiny-houses : 130 k€
- > Restaurant scolaire (GMVA) : 60 k€
- > Réseaux électriques Morbihan Energies) : 48 k€
- > Sport (tribunes et installations rugby) : 51 k€
- > Médiathèque : 2 k€

Les recettes de subventions inscrites au budget sont issues de subventions déjà obtenues avant l'exercice 2026. Les recettes éventuelles de subventions 2026 ne sont pas budgétées à ce stade. Elles pourraient l'être lors du vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative budgétaire.

La capacité nette d'investissement s'élève donc à 2 637 438 €.

Le tableau ci-dessous listent des projets d'investissement à hauteur de 2 423 179 €.

Le solde, de 214 259 €, est mis en réserve et sera ventilé lors du budget supplémentaire en fonction des résultats des marchés de rénovation du restaurant scolaire, du planning prévisionnel et des subventions accordées.

	Engagements 2025	Budget 2026	TOTAL 2026
RESTAURANT SCOLAIRE	187 547 €	439 000 €	626 547 €
VOIRIE	92 541 €	376 400 €	468 941 €
BATIMENT	9 386 €	418 304 €	427 690 €
ENERGIES	96 907 €	155 328 €	252 235 €
SPORT	4 043 €	162 400 €	166 443 €
AMENAGEMENT	103 510 €		103 510 €
INFO-TEL	12 767 €	74 450 €	87 217 €
ESPACE 2000	505 €	83 400 €	83 905 €
ST	911 €	77 603 €	78 514 €
ACC	19 548 €		19 548 €
MULTI ACCUEIL	8 774 €	7 262 €	16 036 €
CIMETIERE-FUNERAIRE		13 650 €	13 650 €
YC	12 416 €		12 416 €
TINY	10 380 €		10 380 €
ALSH	465 €	7 650 €	8 115 €
JEUNESSE		8 000 €	8 000 €
CAMP	7 902 €		7 902 €
AMGTVILLAGREGAM	6 684 €		6 684 €
PLU	6 648 €		6 648 €
BGG	376 €	6 000 €	6 376 €
MEDIATHEQUE	552 €	4 000 €	4 552 €
RPE	651 €	2 900 €	3 551 €
PM	60 €	1 940 €	2 000 €
FONCIER	1 320 €		1 320 €
EVS		1 000 €	1 000 €
Total général	583 892 €	1 839 287 €	2 423 179 €

ANNEXES

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement 2026 : annexe des dépenses par chapitre et par article

Section d'investissement - Détail des dépenses

BP

2026

GRAND CHAMP - 58 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	123 723.94	46 949.00	
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	43 600.00	21 049.00	
2031	Frais d'études	60 000.00	0.00	
2051	Concessions et droits similaires	20 123.94	25 900.00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	150 000.00	47 000.00	
20415322	Subv. versées CCAS/CIAS : Bâtiments, installations	90 000.00	0.00	
2046	Attributions de compensation d'investissement	60 000.00	47 000.00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 343 144.81	1 341 893.00	
2111	Terrains nus	6 684.48	6 684.00	
2112	Terrains de voirie	60 000.00	0.00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	35 000.00	0.00	
2116	Cimetière	16 000.00	0.00	
2117	Bois et forêts	1 320.00	1 320.00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 000.00	0.00	
2128	Autres agencements et aménagements	67 355.15	44 928.00	
21311	Constructions bâtiments administratifs		0.00	
21316	Constructions équipements du cimetière		10 000.00	
21318	Constructions autres bâtiments publics	1 041 532.16	200 412.00	
21351	Install. générales .. des constructions - Bâtiments publics	26 014.99	183 925.00	
2151	Réseaux de voirie	271 200.00	48 163.00	
2152	Installations de voirie	505 000.00	264 022.00	
21533	Réseaux câblés	24 000.00	25 911.00	
21534	Réseaux d'électrification	24 091.20	174 399.00	
21538	Autres réseaux	4 916.40	16 353.00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		13 243.00	
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	84 000.00	69 904.00	
2159	Autres installations, matériel et outillage techniques	667.46	18 897.00	
21628	Autres matériels de transport	20 000.00	30 000.00	
21831	Matériel informatique scolaire	3 384.48	295.00	
21838	Autre matériel informatique	18 680.00	65 059.00	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		12 121.00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		3 703.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	126 297.49	152 514.00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	327 517.37	1 248 596.37	
2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	88 000.00	85 240.00	
2313	Constructions (en cours)	239 517.37	1 149 942.37	
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)		13 414.00	
	Total des dépenses d'équipement	2 944 386.12	2 684 438.37	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
13	Subventions d'investissement		0.00	
1323	Subv. non transf. Départements		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	409 600.15	351 000.00	
1641	Emprunts en euros	128 500.00	135 000.00	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	36 000.00	40 000.00	
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	240 000.00	170 000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00	
16518	Autres emprunts - Autres prêteurs	5 100.15	5 000.00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	
27	Autres immobilisations financières	200 000.00	0.00	
27636	Créances sur CCAS et caisse des écoles	200 000.00	0.00	
020	Dépenses imprévues		0.00	
	Total des dépenses financières	609 600.15	351 000.00	

Section d'investissement - Détail des dépenses

BP

2026

GRAND CHAMP - 58 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
458104	Opé. pour compte de tiers n° 4	15 000.00	0.00	
458105	Opé. pour compte de tiers n° 6	30 000.00	0.00	
458107	Opé. pour compte de tiers n° 7	30 000.00	100 000.00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		75 000.00	100 000.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		3 628 986.27	3 135 438.37	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 000.00	213 000.00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	33 000.00	63 000.00	
13011	Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	3 634.45	8 847.74	
13012	Subv. inv. actifs amort. - Régions	888.89	2 080.88	
13013	Subv. inv. actifs amort. - Départements	8 883.85	20 685.60	
130151	Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	5 148.00	5 148.00	
13016	Subv. inv. actifs amort. - Autres établissements publics locaux	6 457.81	10 868.81	
130178	Subv. inv. actifs amort. - Autres fonds européens	2 034.00	2 034.00	
13018	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	2 043.00	2 043.00	
130313	Subv. inv. fonds équip. - Dot. soutien invest. Départements		6 485.97	
28181	Amort. installations générales, agencements, aménagements divers		3 000.00	
28188	Amort. autres	3 000.00	0.00	
	Charges transférées	100 000.00	150 000.00	
21311	Constructions bâtiments administratifs		60 000.00	
2313	Constructions (en cours)	100 000.00	90 000.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	133 000.00	213 000.00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 761 986.27	3 348 438.37	
RESTES A REALISER 2025				112 750.00
D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				258 843.43
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 720 031.80

Section d'investissement 2026 : annexe des recettes par chapitre et par article

Section d'investissement - Détail des recettes

BP

2026

GRAND CHAMP - 58 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	797 975.61	741 000.00	
1311	Subv. transf. Etat et établissements nationaux	52 000.00	0.00	
1313	Subv. transf. Départements		2 000.00	
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP		140 000.00	
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	50 000.00	0.00	
13158	Subv. transf. Autres groupements		31 000.00	
1316	Subv. transf. Autres établissements publics locaux	20 275.61	49 000.00	
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	250 000.00	420 000.00	
1322	Subv. non transf. Régions	80 000.00	80 000.00	
1323	Subv. non transf. Départements	118 000.00	0.00	
13241	Subv. non transf. Communes membres du GFP	40 000.00	20 000.00	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	135 700.00	0.00	
13258	Subv. non transf. Autres groupements	52 000.00	0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	240 000.00	170 000.00	
1641	Emprunts en euros		0.00	
16449	Opérations afférentes à option de tirage sur ligne de trésorerie	240 000.00	170 000.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles		0.00	
21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs		0.00	
	Total des recettes d'équipement	1 037 975.61	911 000.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	328 788.24	552 003.43	
10222	FCTVA	160 000.00	200 000.00	
10226	Taxe d'aménagement	80 000.00	30 000.00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	88 788.24	322 003.43	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00	
27	Autres immobilisations financières	205 050.00	5 000.00	
276351	Créances sur GFP de rattachement	5 050.00	5 000.00	
27636	Créances sur CCAS et caisse des écoles	200 000.00	0.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000.00	200 000.00	
	Total des recettes financières	833 838.24	758 003.43	
458204	Opé. pour compte de tiers n° 4	15 000.00	0.00	
458206	Opé. pour compte de tiers n° 6	30 000.00	0.00	
458207	Opé. pour compte de tiers n° 7	30 000.00	100 000.00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	75 000.00	100 000.00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 946 813.85	1 769 003.43	
021	Virement de la section de fonctionnement	757 850.15	770 888.37	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 160 750.00	1 130 750.00	
2602	Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	17 114.65	24 769.65	
26031	Amort. frais d'études	23 723.34	24 639.58	
26041411	Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	318.20	318.20	
2604412	Amort. subv. nature org. publics - Bâtiments et installations	128.00	128.00	
26046	Amort. attributions de compensation d'investissement	76 556.00	72 000.00	
2605	Amort. Licences, logiciels, droits similaires	12 406.35	12 012.01	
26121	Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	14 510.93	14 201.49	
26126	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	59 412.66	61 119.70	
261312	Amort. constructions bâtiments scolaires	450.00	450.00	
261314	Amort. constructions bâtiments culturels et sportifs	368.00	368.00	
261316	Amort. constructions autres bâtiments publics	16 339.94	14 751.94	
261321	Amort. constructions immeubles de rapport	333.60	333.60	
261351	Amort. install. générales des constructions - Bâtiments publics	130 391.07	140 632.98	

Section d'investissement - Détail des recettes

BP

2026

GRAND CHAMP - 58 - COMMUNE DE GRAND CHAMP

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
28138	Amort. autres constructions	10 486.00	10 486.00	
28145	Amort. construct. sol autre/instal. générales, agenc., aménag.	628.54	628.54	
28151	Amort. réseaux de voirie	8 331.00	8 331.00	
28152	Amort. installations de voirie	109 842.36	107 782.14	
281532	Réseaux d'assainissement	43.00	43.00	
281533	Amort. réseaux câblés	755.00	755.00	
281534	Amort. réseaux d'électrification	34 365.00	34 506.08	
281535	Réseaux de transmission	870.00	0.00	
281538	Amort. autres réseaux	5 212.72	5 515.72	
281538	Amort. autre matériel et outillage Incendie et défense civile	4 002.07	6 574.52	
2815731	Amort. matériel roulant	1 406.02	4 530.02	
2815738	Amort. autre matériel et outillage de voirie	7 402.00	7 402.00	
2815741	Amort. installations, matériel, outillage des cantines scolaires	12 240.00	25 870.13	
2815742	Amort. installations, matériel, outillage des colonies de vacances	2 604.60	1 510.00	
281578	Amort. autre matériel technique	1 473.72	048.00	
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	75 064.76	55 038.04	
28181	Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	1 052.01	7 517.52	
281828	Amort. autres matériels de transport	25 352.69	24 075.05	
281831	Amort. matériel informatique scolaire	5 770.57	8 458.07	
281838	Amort. autre matériel informatique	22 442.07	14 010.57	
281841	Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	2 608.73	3 442.84	
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	26 366.02	22 044.57	
28185	Amort. matériel de téléphonie	2 484.20	3 771.43	
28186	Amort. autres	135 072.68	98 845.51	
4817	Indemnités de renégociation de la dette	310 750.00	310 750.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 918 600.15	1 901 438.37	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 918 600.15	1 901 438.37	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)				
				+
RESTES A REALISER 2025				49 590.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00
				=
TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 720 031.80

BUDGET 2026

BUDGET ANNEXES

1. Budget 13003 – Lotissement « ZAC Perrine Samson »

Des frais d'aménagement sont provisionnés pour 25 k€ et des intérêts pour 10 k€.

Il n'est pas prévu de cessions, donc un stock prévisionnel qui passe de 798 à 828 k€.

En investissement, un emprunt de 800 k€ est transféré du Budget Aménagement et Développement vient financer ce stock.

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 011	Charges générales	20 000 €	Chap.042	Stock 31/12	837 864 €
Chap.65	Autres charges		Chap.75		
Chap. 66	Frais financiers	10 000 €			
Champ. 042	Stock 01/01	-			
Sous-Total		30 000 €	Sous-Total		837 864 €
Chap.002	Reprise résultat n-1	807 864 €			
Sous-Total cumulé		837 864 €	Sous-Total cumulé		837 864 €
Résultat de fonctionnement cumulé		- €			

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 040	Stock 31/12	837 864 €	Chap. 040	Stock 01/01	-
Chap. 16	Amort. Dette	30 000 €	Chap. 16	Emprunt	99 333 €
Sous-Total		867 864 €	Sous-Total		99 333 €
Chap.001	Reprise résultat n-1	€	Chap.001	Reprise résultat n-1	768 531 €
Sous total cumulé		867 864 €	Sous-Total cumulé		867 864 €
Résultat d'investissement cumulé		- €			- €

2. Budget 13004 – Lotissement « rue des FFI »

Une prévision de 50 k€ de frais d'aménagement et 10 k€ de frais financiers. En recette, prévision de 200 k€ de vente de terrains à bâtir.

Le chapitre 65 vient équilibrer la section de fonctionnement

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 011	Charges générales	50 000 €	Chap. 70	Ventes de terrains	200 000 €
Chap. 65	Autres charges	413 732 €			
Chap. 66	Frais financiers	10 000 €			
Chap. 042	Stock 01/01	69 458 €	Chap.042	Stock 31/12	70 000 €
Sous-Total		543 190 €	Sous-Total		270 000 €
Chap.002	Reprise résultat n-1	-	Chap.002	Reprise résultat n-1	273 190 €
Sous total cumulé		543 190 €	Sous total cumulé		543 190 €
Résultat de fonctionnement cumulé		- €			- €

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 040	Stock 31/12	70 000 €	Chap. 040	Stock 01/01	69 458 €
Chap. 16	Emprunt (équilibre)	130 000 €	Chap. 16	Emprunt (équilibre)	0 €
Sous-Total		200 000 €	Sous-Total		69 458 €
Chap.001	Reprise résultat n-1		Chap.001	Reprise résultat n-1	130 542 €
Sous total cumulé		200 000 €	Sous total cumulé		200 000 €
Résultat d'investissement cumulé		- €			- €

3. Budget 13005 – Lotissement « AFUL Lann Guinet »

La commune va verser le solde des travaux de l'AFUL, à savoir 70 €/ m² pour 14 771 m².

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 011	Charges générales	1 036 000 €	Chap.042	Stock 31/12	1 438 615 €
Chap.65	Autres charges	- €			
Champ. 66	Frais financiers	15 000 €			
Chap. 042	Stock 01/01	387 616 €			
Sous-Total		1 438 616 €	Sous-Total		1 438 615 €
Chap.002	Reprise résultat n-1	- €			0 €
Résultat de fonctionnement cumulé		1 438 615 €			1 438 615 €

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 040	Stock 31/12	1 438 615 €	Chap. 040	Stock 01/01	387 616 €
			Chap. 16	Emprunt (équilibre)	700 139 €
Sous-Total		1 438 615 €	Sous-Total		1 087 755 €
Chap.001	Reprise résultat n-1		Chap.001	Reprise résultat n-1	350 860 €
Résultat d'investissement cumulé		1 438 615 €	Résultat d'investissement cumulé		1 438 615 €

4. Budget 13006 – Lotissement « Les Balcons de Guenfrou »

Une prévision de 670 k€ de frais d'aménagement et 15 k€ de frais financiers. En recette, pas encore de vente, d'où un stock financier estimé à 807.7 k€.

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 011	Charges générales	669 766 €	Chap.042	Stock 31/12	807 700 €
Champ. 66	Frais financiers	15 000 €			
Chap. 042	Stock 01/01	122 934 €			
Sous-Total		807 700 €			807 700 €
Résultat de fonctionnement 2025		- €			- €
Chap.002	Reprise résultat n-1	- €			- €
Résultat de fonctionnement cumulé		807 700 €	Résultat de fonctionnement cumulé		807 700 €

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 040	Stock 31/12	807 700 €	Chap. 040	Stock 01/01	122 934 €
			Chap. 16	Emprunt (équilibre)	307 700 €
Sous-Total		807 700 €	Sous-Total		430 634 €
			Résultat d'investissement 2025		377 066 €
Chap.001	Reprise résultat n-1	-	Chap.001	Reprise résultat n-1	
Résultat d'investissement cumulé		807 700 €			807 700 €

5. Budget 13007 – ZA de Lann Guinet

Prévision de vente de deux terrains et création d'une voirie d'accès :

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 011	Charges générales	160 000 €	Chap.70	Ventes de terrains	200 000 €
Chap. 65	Autres charges (équilibre)	197 060 €			
Chap. 66	Frais financiers	15 000 €	Chap.042	Stock 31/12	1 143 368 €
Chap. 042	Stock 01/01	1 008 368 €			
Sous-Total		1 380 428 €			1 343 368 €
Résultat de fonctionnement 2025					
Chap.002	Reprise résultat n-1	- €	Chap.002	Reprise résultat n-1	37 060 €
Résultat de fonctionnement cumulé		1 380 428 €	Résultat de fonctionnement cumulé		1 380 428 €

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 16	Rbt. Dette	40 000 €	Chap. 16	Emprunt	-
Chap. 040	Stock 31/12	1 143 368 €	Chap. 040	Stock 01/01	1 008 368 €
			Chap. 16	Emprunt (équilibre)	135 154 €
Sous-Total		1 183 368 €	Sous-Total		2 272 235 €
Résultat d'investissement 2025					1 143 522 €
Chap.001	Reprise résultat n-1				39 846 €
Résultat d'investissement cumulé		1 183 368 €	Résultat d'investissement cumulé		1 183 368 €

6. Budget 13008 – Lotissement « Chemin de Coulac »

Le foncier et les travaux devraient être financés en 2026, pour une commercialisation en 2027.

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 011	Charges générales	97 000 €	Chap.042	Stock 31/12	99 600 €
Champ. 66	Frais financiers	€			
Chap. 042	Stock 01/01	2 600 €			
Sous-Total		99 600 €			99 600 €
Chap.002	Reprise résultat n-1	- €			- €
Résultat de fonctionnement cumulé		99 600 €			99 600 €

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
Chap. 040	Stock 31/12	99 600 €	Chap. 040	Stock 01/01	2 600 €
			Chap. 16	Emprunt (équilibre)	99 600 €
Sous-Total		99 600 €	Sous-Total		99 600 €
Chap.001	Reprise résultat n-1	2 600 €			
Résultat d'investissement cumulé		102 200 €			102 200 €

Délibération n°2026-CM11FEV-02

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Rapporteur : M. Vincent COQUET

M. Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2026 :

- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement pour un montant de 9 198 048,37 € ;
- Pour la section d'investissement, un équilibre des dépenses et des recettes pour un montant de 3 720 031,80 €.

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Principal de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Principal 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

Délibération n°2026-CM11FEV-03

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « ZAC Perrine Samson »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « ZAC Perrine-Samson » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 837 864,27 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 867 864,27 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « ZAC Perrine-Samson » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « ZAC Perrine-Samson » 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

Délibération n°2026-CM11FEV-04

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « Rue des FFI »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « Rue des FFI » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 543 189,75 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 200 000,00 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « Rue des FFI » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « Rue des FFI » 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

Délibération n°2026-CM11FEV-05

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « AFUL Lann Guinet »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « AFUL Lann Guinet » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 1 438 615,83 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 1 438 615,83 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « AFUL Lann Guinet » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « AFUL Lann Guinet » 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

Délibération n°2026-CM11FEV-06

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « Les Balcons de Guenfrou »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif lotissement « Les Balcons de Guenfrou » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 807 700,00 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 807 700,00 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif lotissement « Les Balcons de Guenfrou » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif lotissement « Les Balcons de Guenfrou » 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

Délibération n°2026-CM11FEV-07

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « ZA de Lann Guinet »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif « ZA de Lann Guinet » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 1 380 428,27 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 1 183 368,61 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : **VOTE** les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif « ZA de Lann Guinet » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif « ZA de Lann Guinet » 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

Délibération n°2026-CM11FEV-08

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe lotissement « Chemin de Coulac »

Rapporteur : M. Vincent COQUET

Monsieur Vincent COQUET, Adjoint délégué à la Commission « finances-prospectives », présente le projet du Budget Primitif « Chemin de Coulac » pour l'exercice 2026, lequel s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 99 600,00 €
- En section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 102 200,00 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, générant le DOB, qui s'est tenue le 17 décembre 2025.

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « finances – perspectives – affaires générales » qui s'est réunie le 27 janvier 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le document budgétaire transmis et présenté par M. Vincent COQUET, Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du Budget Primitif « Chemin de Coulac » de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au Budget Primitif « Chemin de Coulac » 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER

Délibération n°2026-CM11FEV-09

AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER : Villa Gregam - Nouvelle promesse de cession du foncier à Aiguillon Construction – Abrogation de la délibération n°2024CM25A VR19

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 21 septembre 2023, la commune a choisi le projet porté par la Société Aiguillon Construction pour l'aménagement du site de la « Villa Grégam », au terme d'une procédure d'appel à projets et d'une consultation de la population.

Ensuite, par délibération du 25 avril 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur les conditions de la vente.

La signature d'une promesse de vente s'en est suivie prévoyant une signature d'acte notarié pour le 30 juillet 2025, au plus tard sous réserve de l'obtention d'un permis de construire.

Toutefois, le permis de construire n'a pas été obtenu dans les délais compte tenu d'une difficulté réglementaire qui sera levée après l'approbation de la révision du PLU.

Aussi, une nouvelle délibération est nécessaire pour valider les nouvelles conditions contractuelles notamment de délais :

Le programme évolue légèrement et désormais est le suivant :

- ▶ Quatorze (14) logements locatifs sociaux ;
- ▶ Trente-deux (32) logements en accession coopérative ;
- ▶ Trois (3) cellules commerciales ;
- ▶ Emplacements de stationnement correspondants.



Pour rappel, le projet initial se présentait comme suit :

- ▶ 42 logements dont 12 logements locatifs sociaux et 30 logements en accession coopérative ;
- ▶ 209 m² de surface commerciale.

Le prix convenu reste inchangé à 600 000 € HT, l'aménagement de la Place du Magnolia restant à la charge de la commune. Est néanmoins introduite une clause d'actualisation de prix de 2% si les conditions économiques du projet le permettent.

La date de signature est reportée au 30 juillet 2027, sous réserve de la levée des conditions suspensives notamment l'obtention d'un permis de construire avant le 3 août 2026.

Les parcelles cadastrales, objets de la vente, sont inchangées à savoir : AH131, AH132, AH134, AH141, AH261 pour une contenance globale de 5 396 m².

VU l'avis des domaines du 19 janvier 2024 ; un nouvel avis de France Domaines n'étant pas exigé, la commune ayant délibéré au cours de la durée initiale de l'avis ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 8 décembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE de la commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'abroger la délibération n°2024CM25AVR19 portant sur les modalités de cession des parcelles AH131, AH132, AH134, AH141, AH261 d'une contenance d'environ 5 396 m² à la Société Aiguillon Construction ;

Article 2 : VALIDE les conditions de la cession des parcelles AH131, AH132, AH134, AH141, AH261 d'une contenance d'environ 5 396 m² à la Société Aiguillon Construction au prix de 600 000 € HT pour la construction d'un programme de logements et commerces comme décrit ci-dessus ;

Article 3 : DIT que le prix de cession pourra être majoré de 2% selon les conditions économiques du projet ;

Article 4 : DIT que les frais d'actes inhérents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Société Aiguillon Construction ;

Article 5 : DÉSIGNE l'étude de Maître MICHAUD pour la rédaction de l'acte notarié ;

Article 6 : AUTORISE Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE

Délibération n°2026-CM11FEV-10

ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE : Tarifs municipaux 2026 – Séjours ALSH

Rapporteur : Mme Michelle LE PETIT

Mme Michelle LE PETIT, Conseillère Déléguée en charge de la « Solidarité-Malle des Malins », informe les membres du Conseil Municipal des propositions de tarifs présentées au sein des Commissions « Vie scolaire – Péri-scolaire – Enfance jeunesse » et « Finances – Prospectives – Affaires générales » pour les séjours 2026, organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 3-17 ans, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	Séjour 2 jours / 1 nuit 2026	Séjour 3 jours / 2 nuits 2026	Séjour 5 jours / 4 nuits 2026	Séjour 9 jours / 8 nuits 2026	Bivouac Sport-santé 5 jours - 2026	Séjour Disneyland 2026
QF A	30 €	69 €	138 €	249 €	68 €	62 €
QF B	33 €	89 €	148 €	266 €	85 €	67 €
QF C	35 €	106 €	176 €	318 €	90 €	73 €
QF D	37 €	128 €	195 €	351 €	96 €	79 €
QF E	39 €	135 €	207 €	372 €	106 €	85 €
QF F	41 €	148 €	218 €	394 €	111 €	90 €
QF G	43 €	158 €	231 €	414 €	115 €	96 €
Extérieur (hors commune)	51 €	187 €	261 €	470 €	230 €	118 €

Après divers échanges au sein de la commission, celle-ci propose, à l'unanimité, une répartition des séjours sur la période estivale avec 2 séjours programmés pour chacune des tranches d'âges. La proposition propose également un séjour au parc de loisirs Disneyland, pour tous les âges.

Madame l'Adjointe présente ainsi les différents séjours 2026 :

Pour les 6-8 ans :

- Du 19 au 21 août : parc de loisirs de Savenay
- Du 29 au 31 juillet : centre équestre les Korrigans

Pour les 9-11 ans :

- Du 27 au 31 juillet : séjour Aventure & Magie sous Tentes à Fougères
- Du 24 au 28 août : parc de loisirs de Savenay

Pour les 11 ans et plus

- Du 2 au 10 juillet : séjour en Vendée
- Du 20 au 24 juillet : séjour à Péaule - Bivouac sport-santé

Pour les âges « mélangés » :

- Le 21 août, séjour 9-17 ans : Parc de loisirs Disneyland

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « vie scolaire – péri-scolaire - enfance jeunesse », réunie le 26 janvier 2026 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances - Prospectives – Affaires générales », réunie le 27 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'appliquer les tarifications modulées au quotient familial pour les séjours 2026 organisés dans le cadre de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) 3-17 ans, telles que présentées ci-dessus ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux

- Jeudi 19 février 2026 – 18h30 - PLU

Elections municipales 2026 – Dates à retenir

Les élections municipales 2026 se tiendront les dimanches 15 et 22 mars.

Pour la bonne organisation de ce prochain scrutin, les Conseillers Municipaux sont invités à prendre note de ces 2 dates.

Opérations électorales : devoir obligatoire des conseillers municipaux, selon l'Article L.2121-5 du code général des collectivités territoriales : « Tout membre d'un Conseil Municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le tribunal administratif. Le refus résulte soit d'une déclaration expresse adressée à qui de droit ou rendue publique par son auteur, soit de l'abstention persistante après avertissement de l'autorité chargée de la convocation. Le membre ainsi démissionnaire ne peut être réélu avant le délai d'un an. »

- **Les conseillers municipaux sont invités à répondre, dans les meilleurs délais, au mail portant sur l'organisation de ces scrutins, notamment les horaires de permanence.**

Jury d'assises 2027 : tirage au sort

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2026 prévoit un nombre de 540 jurés devant composer le jury d'assises du Morbihan pour 2027, répartis entre les communes du département.

Pour la commune de Grand-Champ, 12 personnes sont à tirer au sort, 4 personnes seront désignées en qualité de jurés par le président du Tribunal de Grande Instance de Vannes.

Les conditions d'âge :

- Les jurés devront avoir atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2027.
- Ils pourront demander à être exemptés s'ils sont âgés de plus de 70 ans ou pour motif grave. Il n'est pas nécessaire de se préoccuper des incompatibilités ou des incapacités qui seront signalées au moment de la transmission de la liste.

Le tirage au sort se fait à partir de la dernière liste électorale, conformément à l'article 261 du code de procédure pénale.

Il est procédé au tirage au sort en séance du Conseil Municipal.

	NOM	PRENOM
1	JARNO	Jacky
2	MARQUER	Roman
3	LE JEUNE	Killian
4	JAN	Henri
5	BOULAIRE	Fanny
6	DEDOBBELER	Gisèle
7	PLOUCHARD	Fanny
8	BRU	Stéphanie
9	GAUTIER	Gilles
10	GALLAIS	Michel
11	BITTEL	Florian
12	DIBOT	Lise

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h40

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le secrétaire de séance,
Mme Anne Laure PRONO